

Pas de crèche de Noël à la mairie de Beaucaire, le Conseil d'Etat confirme l'interdiction



Article rédigé par *France 3 Occitanie*, le 19 novembre 2022

Source [France 3 Occitanie] : La mairie RN de Beaucaire dans le Gard avait déposé un recours contre une décision de justice lui ordonnant de retirer la crèche de Noël installée dans l'hôtel de ville. Un recours rejeté ce mercredi 16 novembre 2022 par le Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat, la plus haute juridiction administrative, a donc confirmé ce mercredi 16 novembre 2022 l'interdiction de la crèche de Noël à la mairie de Beaucaire, dans le Gard.

L'affaire -et la polémique- a débutée il y a presque deux ans déjà. Lorsque le tribunal administratif de Nîmes, saisi par le préfet du Gard, avait ordonné en référé le 18 décembre 2020 *"la suspension de l'exécution de la décision non formalisée du maire de la commune de Beaucaire d'installer une crèche de la nativité dans l'enceinte de l'hôtel de ville du 3 décembre 2020 au 2 février 2021"*.

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

19/11/2022 01:00